

**ACCELERATION DE L'INFLATION EN 2012
EN CONTEXTE DE DECELERATION MONETAIRE :
DE LA NECESSITE D'ENDIGUER LE PHENOMENE INFLATIONNISTE EN 2013**

Introduction

Après la période d'ajustement, l'Algérie a connu une longue période d'inflation modérée, soit plus de dix ans de rythmes d'inflation contenus à moins de 5 %. Cependant, le taux d'inflation a dépassé ce seuil en 2009 (5,74 % en moyenne annuelle), en contexte d'envolée des prix des produits de base sur le marché international et de forte progression des prix des produits frais sur le marché intérieur. L'inflation importée s'est ainsi conjuguée avec le phénomène d'inflation endogène.

Si le taux d'inflation annuel moyen a baissé à 3,91 % en 2010, l'année 2011 a été marquée par un choc des prix intérieurs de certains produits de base en début d'année, débouchant sur une nouvelle tendance à la hausse des prix à la consommation au second semestre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est ainsi passé de 3,49 % à juin 2011 à 4,20 % à octobre et 4,52 % à décembre 2011.

1. Une poussée inflationniste de nature endogène

La hausse des prix à la consommation amorcée au second semestre 2011 s'est poursuivie avec acuité en 2012 et ce, dès le début de cette année. L'examen de l'évolution mensuelle de l'indice global des prix à la consommation fait ressortir une hausse brutale et subite en janvier 2012 (2,31 %), soit 5,5 fois la hausse mensuelle moyenne de cet indice au titre de l'année 2011 (équivalent à un semestre d'inflation moyenne). En conséquence, l'acquis d'inflation (le saut du niveau de l'indice des prix), en moyenne annuelle, au mois de janvier 2012 est de 4,4 %, soit la moitié de l'inflation annuelle moyenne observée en 2012 (8,89 %). Ce qui signifie que si les prix à la consommation étaient restés stables au cours des onze (11) mois suivants (de février à décembre), l'inflation annuelle moyenne pour toute l'année 2012, aurait été de 4,4 %.

En réalité, le taux d'inflation annuel moyen a atteint 5,91 % à mars, 7,29 % à juin et 7,95 % à septembre, témoignant de l'accélération en la matière. En décembre 2012, l'indice des prix à la consommation du Grand Alger, base 100 en 2001, s'est établi à 158,48

points, correspondant à un taux d'inflation annuel de 8,89 %. Un tel rythme représente quasiment le double de celui enregistré au titre de l'année 2011 (4,52 %). Il importe de souligner que c'est aussi le taux d'inflation historiquement le plus élevé sur les quinze dernières années

Hors produits alimentaires, l'inflation est estimée à 6,09 % en moyenne annuelle en 2012, en hausse de 1,3 point par rapport à l'année précédente. Par conséquent, l'année 2012 s'est caractérisée par une très forte accélération de l'inflation des prix des produits alimentaires (12,22 %) et singulièrement de ceux des produits agricoles frais (21,37 %) ; cette dernière catégorie comprenant huit produits. L'acquis d'inflation, en moyenne annuelle, des produits alimentaires frais au premier trimestre 2012 est de 20,5 %, soit près de la totalité (96 %) de l'inflation annuelle moyenne de cette catégorie de biens enregistrée en 2012 (21,37 %). Ce qui signifie que si les prix des produits frais étaient restés stables au cours des neuf (09) mois suivants de l'année 2012 (d'avril à décembre), leur inflation annuelle moyenne pour toute l'année 2012, aurait été de 20,5 %. En ce qui concerne la viande ovine dont le poids dans cette catégorie de biens est de 33,8 %, l'acquis d'inflation au premier trimestre 2012 est de 24,12 %, soit 79,7 % de l'inflation annuelle moyenne de ce bien enregistrée en 2012 (30,28 %).

En outre, si l'inflation du groupe « divers » (13,42 %) est nettement supérieure à l'inflation moyenne, la hausse des prix de tous les autres groupes de produits est comprise entre 2,88 % (éducation - culture) et 5,77 % (habillement - chaussures).

L'analyse des contributions des différents groupes de produits à la hausse des prix montre que cette dérive des prix des produits alimentaires contribue pour 62,80 % au « pic » inflationniste enregistré en 2012, pendant que la hausse des prix du groupe « divers » y contribue à hauteur de 14,93 %. La forte inflation de l'année 2012 est essentiellement générée par l'effet-prix de ces deux groupes dont les contributions respectives sont beaucoup plus élevées que leurs poids respectifs dans l'indice des prix (43,09 % et 8,64%). Au titre des produits alimentaires, il importe de souligner que la flambée des prix de la viande ovine (30,28 %) a contribué pour plus de la moitié (50,7 %) à l'inflation des produits alimentaires frais, pour 40 % à l'inflation du groupe alimentaire et pour plus du quart (25,8 %) à l'inflation globale de 2012, alors que son poids au sein du groupe alimentaire est de 13,3 % (5,72 % dans l'indice global). Ce qui distingue de plus l'effet inflationniste de l'année 2012, c'est que 4,9 points des 12,22 points d'inflation de l'alimentaire et 2,22 points des 8,89 points de l'inflation globale sont imputables à la seule viande ovine. Enfin, en glissement annuel, l'inflation des prix de la viande ovine pour tous les mois de l'année 2012 est comprise entre 21,84 % et 40,83 % contre 0,55 % à 7,73 % pour les mois de l'année 2011.

Au total, le phénomène inflationniste a émergé avec une acuité particulière en 2012, d'autant plus qu'il s'agit essentiellement d'une inflation endogène ancrée sur un nombre très limité de produits frais. Ce qui interpelle sous l'angle de la nécessité de limiter l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, vu l'envolée des prix des produits alimentaires frais, voire même celle de préserver la stabilité macroéconomique à terme.

2. Des déterminants de la forte poussée de l'inflation en 2012

Le « pic » de l'inflation enregistré en 2012 s'est conjugué avec une décélération des rythmes d'expansion monétaire. L'agrégat monétaire M2 a progressé de seulement 11,47 % contre 19,9 % au titre de 2011, correspondant au rythme le moins élevé des sept dernières années à l'exception de 2009, année du choc externe de grande ampleur. Quant à la monnaie fiduciaire, malgré un recul de près de 8 points de pourcentage, son rythme de croissance demeure néanmoins élevé en 2012 (14,81 % contre 22,53 % en 2011).

Par ailleurs, le trend haussier du ratio monnaie fiduciaire/M2 s'est poursuivi au cours de l'année 2012 ; fortement corrélé aux dépenses des ménages, cela indiquerait un accroissement substantiel de la demande de consommation généré par les fortes augmentations de revenus en 2011 et 2012 et qui n'a probablement pas pu être équilibré par celui de l'offre, notamment pour les produits frais, ce qui a pesé sur les prix de détail. Néanmoins, au cours des années passées, des hausses plus importantes de la masse monétaire et de la monnaie fiduciaire n'ont pas été accompagnées d'une inflation de la même ampleur qu'en 2012. La décélération monétaire enregistrée au cours de l'année sous revue et celle, d'une manière très marquée, en 2009 se sont conjuguées avec une envolée des prix des produits frais, voire même un nombre très limité parmi ces produits. En conséquence, le rythme d'expansion monétaire ne peut expliquer cette flambée inflationniste de 2012, d'autant que l'année sous revue est marquée par une forte progression des dépôts à terme (19,46 %) et une contraction de la monnaie fiduciaire en novembre et décembre.

L'inflation importée ne peut non plus être invoquée comme déterminant de l'accélération de l'inflation en 2012 ; le Fonds Monétaire International estimant à 9,8 % la diminution des cours des matières premières (hors combustibles) en 2012. En effet, sur le marché libre mondial, les cours des produits de base importés par l'Algérie ont tous baissé en 2012. En moyenne annuelle et selon les produits, ils ont fléchi de 5,6 % à 16,25 % et, de surcroît, la monnaie nationale est demeurée relativement stable par rapport aux deux principales monnaies dans lesquelles sont libellées les importations du pays, ce qui aurait dû contribuer à orienter les prix intérieurs plutôt à la baisse.

Par ailleurs, les nombreuses exonérations et allègements fiscaux (TVA, droits de douane) sur les produits agricoles importés auraient dû aussi agir dans le même sens de la stabilité des prix.

Il convient donc d'examiner les autres causes, qui sont plus d'ordre organisationnel et comportemental.

La première d'entre elles, les importantes augmentations de salaires accordées et l'effet dit « de résonance » de propagation à tous les acteurs économiques, incitent les vendeurs à « confisquer » l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. Ces importantes augmentations de salaires alimentent de facto l'inflation des prix des produits frais, pendant que le niveau élevé et persistant de ces prix joue un rôle important dans la formation des anticipations inflationnistes.

En second lieu, et sans doute la plus déterminante, réside dans l'organisation du commerce de gros et de détail : peu de marchés de gros organisés de produits agricoles, formation des prix opaque, absence de publicité des prix et de facturation, faiblesse du contrôle en matière de respect des lois et règlements en vigueur. Tous ces facteurs facilitent et encouragent les hausses de prix abusives, pendant que des positions dominantes renforcent ces pratiques.

Le paiement des transactions en cash et le refus de l'utilisation des moyens de paiement modernes (chèque et carte de paiement) rendent ces dernières encore moins transparentes, à en juger par l'ampleur accrue des transactions relevant de l'informel.

Enfin, l'inflation est aussi en rapport avec la psychologie des agents économiques et avec la formation de leurs anticipations qui nourrissent et renforcent les comportements inflationnistes.

3. Des mesures de politique monétaire

Dès l'observation de l'accélération de l'inflation au premier trimestre 2012 qui a atteint 5,91 % à mars 2012, la Banque d'Algérie a :

- augmenté le montant des reprises de liquidité de 250 milliards de dinars faisant passer les reprises de liquidité de 1100 milliards de dinars à 1350 milliards de dinars à compter du 30 avril 2012 ;
- relevé le taux de constitution des réserves minimales obligatoires de deux points de pourcentage (de 9 % à 11 %) à compter du 15 mai 2012 (début de la période de constitution des réserves obligatoires).

Ces mesures de politique monétaire ont contribué à mieux gérer l'excès de liquidité sur le marché monétaire, et par là à atténuer son effet inflationniste, en situation de croissance modérée de la masse monétaire M2 (11,47 %). De plus, ce rythme est en phase avec l'objectif quantitatif arrêté par le Conseil de la monnaie et du crédit pour l'année 2012.

Vu le niveau élevé de l'inflation enregistré au cours de l'année passée, la Banque d'Algérie a introduit à compter du 15 janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %.

Cet allongement de la maturité des reprises de liquidité vise à absorber plus de liquidités stables des banques. L'objectif corrélatif escompté est d'inciter les banques à augmenter la rémunération des dépôts à terme, ce qui susciterait une hausse plus importante des dépôts à terme des ménages à des maturités plus longues. Il en résulterait une substitution partielle de l'épargne financière à la consommation des ménages, surtout que l'année 2012 a enregistré une forte expansion des dépôts à terme.

Aussi, parallèlement aux mesures d'inclusion financière au profit des ménages (ouvertures de comptes, amélioration des services bancaires, ...) engagées début janvier 2013, les banques sont appelées à stimuler davantage, par une meilleure rémunération, l'épargne financière des ménages notamment pour motif d'accès au logement.

4. Des mesures structurelles pour endiguer l'inflation endogène

Compte tenu du caractère multidimensionnel de l'inflation (monétaire, accroissement des revenus, ...), il importe de souligner que les mesures de politique monétaire engagées par la Banque d'Algérie doivent être nécessairement accompagnées, notamment en 2013, par des mesures de politiques économiques portant sur :

- les revenus qui devraient à l'avenir évoluer périodiquement, en liaison avec la productivité et l'inflation, pour éviter les chocs de demande tels ceux des années 2011 et 2012 ; leurs augmentations amples et subites entretenant la spirale revenus-inflation ;
- l'expansion de l'offre de biens qui contribuerait à réduire les prix d'équilibre sur les marchés même si l'évolution récente ne montre pas des déséquilibres fondamentaux entre les offres et les demandes. En particulier, l'augmentation de l'offre de logements satisferait la forte demande des ménages et impulserait une épargne additionnelle, réduisant ainsi la demande de consommation courante. Une action volontariste des pouvoirs publics en matière de programmes de logements promotionnels, s'appuyant sur une large campagne d'information, garantirait le succès de cette approche ;
- l'organisation des marchés de gros dont le nombre devrait sensiblement augmenter, la transparence des transactions (par la publicité des prix, la facturation, l'utilisation de

moyens de paiement scripturaux,...), le contrôle de l'application des lois et règlements en vigueur en matière commerciale et l'élimination des positions dominantes sur certains marchés conduisant à des comportements spéculatifs des opérateurs économiques et à leurs anticipations. Ces mesures visent à assurer la nécessaire traçabilité de la formation des prix et à endiguer ainsi l'effet inflationniste inhérent aux rentes de situation qui obèrent l'effet escompté des fortes subventions et exonérations décidées par l'Etat ;

- l'amélioration de la régulation des marchés des produits frais, principalement celui de la viande ovine.

Pour mémoire, les conditions qui prévalent actuellement sur les marchés constituent un terreau favorable à la survenance d'épisodes de flambée inflationniste se nourrissant de la moindre opportunité telle que les fortes hausses de revenus déconnectées des progrès de productivité. En effet, par deux fois, au début des années 2011 et 2012, pour des gammes de produits différentes dont les produits frais, de soudaines et amples hausses de prix ont été observées ; celles de janvier 2012 apparaissant comme totalement endogène et donc plus préoccupantes que celles de janvier 2011 où l'inflation importée pouvait être partiellement invoquée.

La persistance encore en janvier 2013 de l'important impact de la hausse des prix de la viande ovine sur l'inflation globale est démonstrative en la matière. Au sein du groupe alimentaire, il convient de noter que c'est la hausse des prix de la viande ovine qui a le plus contribué à l'inflation de ce groupe, en variation mensuelle, en janvier 2013. En effet, la hausse mensuelle des prix de la viande ovine (4,91 %) contribue pour plus de 38% à l'inflation globale et pour près de 80 % à l'inflation du groupe alimentaire (1,18%). En outre, ce taux d'inflation mensuelle du sous-groupe « viande ovine » est le deuxième taux le plus élevé de ces deux dernières années, après celui enregistré en janvier 2012 (13,06 %).

Parallèlement, l'analyse de la contribution des différents groupes de produits montre que l'inflation en janvier 2013 (1,17 % en variation mensuelle), est essentiellement générée par la hausse de 4,6 % des prix du groupe « transport-communication » à hauteur de 62,29 % (son poids dans l'indice global est de 15,85 %), suivi par le groupe « alimentation » qui a contribué à hauteur de 47,92 % (son poids dans l'indice global est de 43,09 %) ; la contribution du groupe « éducation-culture et loisirs » étant négative (- 20,2 %).

A fin janvier 2013, l'inflation, en moyenne annuelle, de l'indice des prix à la consommation a atteint un nouveau record de 8,91 %, bien qu'étant en stagnation relative par rapport au niveau atteint à décembre 2012 (8,89 %). Toutefois, il est à rappeler que l'inflation, en moyenne annuelle, a augmenté chaque mois, en moyenne, au cours de l'année 2012 de

0,36 point de pourcentage contre une augmentation de seulement 0,02 point de pourcentage en janvier 2013.

Au total, le suivi rigoureux de l'évolution des prix à la consommation et la détection de la résurgence de phénomènes de persistance d'effet-prix au titre de quelque produits frais commandent un diagnostic détaillé et la prise de mesures adéquates et en temps opportun. Il convient dès lors que les mesures correctives éventuelles des pouvoirs publics soient à la fois d'ordre structurel et pérenne et orientées principalement, dans la conjoncture actuelle, vers les marchés de produits frais, particulièrement celui de la viande ovine.